

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL 06 Octobre 2025**

Présents: BERNARDIN Daniel, DUTHU Sébastien, MAIGNAN Pierrick, HINSCHBERGER Christophe, COLIN Didier, CHEVALIER Philippe, Virginie PAILLE

Absents excusés : PERNIN Frédéric, LIMOGE Sara
ROSSIGNOL Thierry donne procuration à Pierrick MAIGNAN
WEIL-ROBIN Sandrine donne procuration à Daniel BERNARDIN

Secrétaire de séance : HINSCHBERGER Christophe

Le compte-rendu de la séance du 10 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

❖ **AFFOUAGE 2025 - 2026**

Le conseil municipal, à l'unanimité destine le produit des coupes 20 ; 21 et 22 à l'affouage de cet hiver. La taxe s'élève à 550 €, soit 25 euros par affouagiste.

❖ **ASSIETTE DES COUPES DE L'ANNEE 2026**

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les parcelles 2, 4, 7, 26, 27 et 31 à l'état d'assiette 2026. Les produits de ces parcelles, en dehors de ce qui est vendu, sont destinés à l'affouage 2026 -2027

❖ **ILOT DE VIEILLISSEMENT NATURA 2000**

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000, le conseil municipal à l'unanimité, s'engage à ne pratiquer aucune intervention sylvicole pendant 30 ans, sur un îlot de vieux bois de 5.59 ha, sur la parcelle forestière communale n°25 (première parcelle à la limite de Châtenois, au-dessus de la ferme des Gorges). La commune sera indemnisée pour sa perte d'exploitation à hauteur de 22 550 €.

En dehors de l'intérêt du vieux bois pour la biodiversité, l'indemnisation représente une somme de 135 euros par ha et par an, alors que la gestion ONF rapporte à la commune environ 50 euros par ha et par an

❖ **FRELON ASIATIQUE**

En raison du danger que représente le frelon asiatique pour l'être humain et les abeilles principalement, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde aux habitants de la commune une aide de la moitié de la facture de destruction du nid, après déduction des aides extérieures (Fredon, Conseil Départemental....) jusqu'à un maximum de 50 euros.

❖ **SUBVENTIONS :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une aide de 200 euros à l'épicerie participative qui est créée à Vriange et qui concerne tous les villages alentours. Il accorde aussi une aide de 490 euros à l'association de chasse pour les améliorations territoriales qui concernent aussi des parties communales.

❖ **POMPE A CHALEUR :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de 13 132.72 euros H.T. de l'entreprise Energy-Nov, de Mont-sous-Vaudrey, pour l'installation d'une pompe à chaleur pour les locaux de la mairie, l'école et la cave. Une subvention de 5 250 euros du Grand Dole et de 2 627 € du conseil départemental ont été accordées.

❖ **CHAUDIERE LOGEMENT LOCATIF :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de 5 619 € HT de l'entreprise Maintenance et Chauffage de Foucherans, pour le remplacement de la chaudière gaz défectueuse du logement locatif communal A.

❖ **CLOS DES VIGNES :**

A l'unanimité, le conseil municipal, retient l'appellation « impasse clos des vignes » pour le chemin d'accès au nouveau lotissement.

❖ **CONVENTION AVEC LA PREFECTURE :**

Après recherche la convention datant du 15 mars 2017 n'a pas besoin d'être à nouveau validée.

❖ **AVANCEMENT DE GRADE :**

Suite à l'information du centre de gestion, indiquant que Mme Léa Bouvier est accessible à une promotion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que Mme Léa Bouvier passe au grade d'adjoint technique principal seconde classe.

❖ **NB :**

La secrétaire Mme Nadège MARIN est en arrêt maladie longue durée au moins jusqu'en février 2026. Mme Patricia VADANT continuera à assurer l'ouverture au public le mardi de 16h30 à 18h30 et le jeudi de 14h30 à 18h30.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu au monument aux morts à 11h30.

Fait à Amange, le 28 Octobre 2025

Le Maire


Daniel BERNARDIN

